



MAIRIE de PASSAVANT LA ROCHERE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Samedi 7 avril 2018

Présents : Ambs Gilles, Augier Daniel, Bechinger Sandrine, Chanteranne Michèle, Colotte Martial, Cottin Emmanuel, Désiré Michel, Kippeurt Marc, Margérad Carole, Michel Mireille, Peigney Bernard.

Mourot Jean-François a donné procuration à Chanteranne Michèle.

Absents : Lutz Denis, Floriot André et Morouço Mickaël.

1°) Fixation du Prix de l'Eau et de l'Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

Tarif de l'eau

- o 1ère tranche de 0 à 120 m³ : inchangé à 0,95 €/m³
- o 2ème tranche > 120 m³ : inchangé à 0,87 €/m³
- o location du compteur :
 - ✓ 0/15 => inchangé à 33 €/an
 - ✓ 0/20 => inchangé à 36 €/an
 - ✓ 0/25 => inchangé à 66 €/an
 - ✓ 0/30 ou 0/32 => inchangé à 77 €/an
 - ✓ 0/40 => inchangé à 125 €/an
 - ✓ 0/60 => inchangé à 220 €/an
- o Taxe de prélèvement : => inchangé à 0,14 €/m³

Tarif de l'assainissement

- Passe de 0,65 €/m³ à 0,74 €/m³
- Taxe fixe : passe de 31 €/an à 38 €/an

Seules les personnes collectées traitées, paient l'assainissement.

Frais de facturation

- inchangé à 2 €

2°) Taux d'imposition des taxes directes locales - 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux des taxes directes locales comme suit :

- taxe d'habitation : 5,36 %
- foncier bâti : 11,49 %
- foncier non bâti : 32,62 %

3°) Compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion (Commune, Lotissement, Eau et Assainissement) dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Adopté à l'unanimité.

4°) Compte administratif et affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

* Budget Communal

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Investissement : - 240 542,14 €
- Fonctionnement : + 381 442,45 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- o c/1068 excédents de fonctionnement capitalisés : 200 975,14 €
- o ligne 002 résultat de fonctionnement reporté : 180 468,31 €

*Budget Eau

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Investissement : + 28 136,43 €

- Fonctionnement : + 28 487,72 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- R002 report de fonctionnement : 28 487,72 €

* **Budget Assainissement**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Investissement : + 117 158,81 €
- Fonctionnement : - 10 965,82 €

Pas d'affectation

Hors de la présence de Michel DESIRE, Maire, le compte administratif est voté à l'unanimité.

5°) Facturation au budget de l'assainissement et au budget de l'eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de facturer, pour l'année 2018, au budget de l'assainissement la somme forfaitaire de 7 453 € et au budget de l'eau la somme forfaitaire de 12 481 €.

Adopté à l'unanimité.

6°) Budget primitif 2018

Le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2018 :

Budget Communal

- section de fonctionnement (en excédent de 123 703,12 €)
Dépenses : 741 831,19 € Recettes : 865 534,31 €
- section d'investissement (en équilibre)
Dépenses : 814 884,01 € Recettes : 814 884,01 €

Budget Lotissement

- section de fonctionnement (en équilibre)
Dépenses : 53 497,72 € Recettes : 53 497,72 €
- section d'investissement (en équilibre)
Dépenses : 47 856,09 € Recettes : 47 856,09 €

Budget du service de l'eau

- section de fonctionnement (en excédent de 12 956,45 €)
Dépenses : 86 131,86 € Recettes : 99 088,31 €
- section d'investissement (en équilibre)
Dépenses : 357 449,20 € Recettes : 357 449,20 €

Budget du service de l'assainissement

- section de fonctionnement (en équilibre)
Dépenses : 40 824,12 € Recettes : 40 431,65 €
- section d'investissement (en excédent de 55 092,31 €)
Dépenses : 81 848,33 € Recettes : 136 940,64 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote ces budgets à l'unanimité.

7°) Adhésion Aux Sources du Parc

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion à l'association "Aux Sources du Parc", association destinée à promouvoir la création, dans notre région, d'un Parc Naturel Régional.

La cotisation pour l'année 2018 est de 30 €

8°) Renforcement du réseau AEP et Création du réseau EU rue de la Gare

Demande de Subvention

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

- ✓ **ADOPTÉ**, à l'unanimité, le projet établi par l'Agence départementale INGENIERIE70 pour un montant de **86 865,78 € HT soit 104 238,93 € TTC**.
- **SOLLICITE** l'aide financière au titre du renforcement du réseau d'eau potable dans le cadre du plan de relance économique du BTP :
 - du Conseil Général de la Haute-Saône
 - de l'Agence de l'eau

La Collectivité s'engage à lancer les travaux, même si elle n'obtient pas d'aide et financera la partie restant à sa charge par un emprunt.

9°) Servitude d'installation d'une ligne électrique souterraine entre la Commune et ENEDIS (EOL994)

SERVITUDE ENEDIS (anciennement ERDF)

ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur la parcelle sise à PASSAVANT LA ROCHERE section E n°87 conformément à la convention sous seing privé du 28 mars 2017. Le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle.

10°) Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité suite à l'arrêt maladie d'un agent permanent ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 18/04/2018 au 17/10/2018 inclus.
Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique, correspondant à l'indice brut 347, indice majoré 325,
- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget,
- autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

11°) Modification de la rémunération d'un poste permanent pourvu par un contractuel

CONSIDERANT la poste d'adjoint technique créé par délibération du 07/09/2012 afin d'assurer les missions d'entretien des locaux – ménage, restauration – cantine scolaire, et prévoyant le recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 3-3 4° de la loi n°84-53 susvisée,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la rémunération du poste d'adjoint technique afin de tenir compte de la revalorisation de la rémunération introduite par le nouveau PPCR,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide, à compter du **08/05/2018**, que la rémunération afférente au poste d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 17 heures 15 minutes hebdomadaires (soit 17.25/35^{ème} d'un temps plein), dans le cadre du recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 3-3 4° de la loi n°84-53 susvisée, sera fixée entre l'IB 351/ IM 328 et l'IB 363/ IM337. L'IB 351.
- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget,
- autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

12°) Subvention à la CROIX-ROUGE, Antenne Locale de Vesoul

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 50€, pour l'année 2018 à la Croix-Rouge, Antenne de Vesoul, dont le secteur d'intervention couvre notre commune.
- **CHARGE** le Maire de procéder au règlement de cette subvention.

13°) Subvention à l'Association Ep'Anim

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 50€, pour l'année 2018, à l'Association Ep'Anim qui œuvre au sein de l'établissement l'EPISOME à Monthureux sur Saône accueillant plusieurs résidents provenant de notre Commune.
- **CHARGE** le Maire de procéder au règlement de cette subvention.

**Vu par Nous, Michel DESIRE, Maire de la Commune de PASSAVANT LA ROCHERE
Pour être affiché le 11 avril 2018, à la porte de la Mairie**

